

## Formulaire Demande de dérogation mineure

Veuillez remplir les informations ci-dessous

Renseignements sur le demandeur*		
Nom de famille :	Prénom :	
Adresse civique :		
Ville:	Code postal :	
Téléphone :	Courriel:	
*Si le demandeur est différent du propriétaire, une procuration est nécessaire.		
Renseignements sur l'emplacement de la	a demande	
Nom de famille :	Prénom:	
Adresse civique :		
Ville : Saint-Patrice-de-Beaurivage	Code postal : G0S 1B0	
Téléphone :	Courriel:	
*Vous devez remplir tous les champs, Une demande incomplète ne pourra être traitée.  Description sommaire de la demande		
1. Le projet concerne :		
Un nouveau projet de construction (de rénovation ou de lotissement)		
Un bâtiment en construction non-conforme		
Un bâtiment existant non-conforme		
2. Les travaux réalisés ont-ils fait l'objet d'un permis de construction ou de lotissement?		
☐ Oui (Si oui, veuillez insc ☐ Non ☐ Ne sait pas	rire le numéro de permis :)	
3. Description de la nature du projet		

4.	Raisons pour lesquelles il n'est pas possible de se conformer au(x) règlement(s) :	
5.	Description du préjudice causé au requérant par l'application des dispositions réglementaires (en quoi la réglementation actuelle vous importune) :	
6. En quoi les dérogations demandées ne causent pas de préjudice à vos voisins? a. Ont-ils été consulté?  Oui  Non		
Comm	nentaires supplémentaires	
Docur	nents exigés	
	Procuration (s'il y a lieu)	
	Plan et certificat de localisation d'un arpenteur-géomètre	
Photos de l'état actuel des lieux (s'il y a lieu)		
Plan descriptif du projet (plan d'implantation, s'il y a lieu)		
Plan de construction (s'il y a lieu)		
	Paiement (200 \$)	
Tout autre document permettant d'appuyer la demande		
Déclaration du requérant  Je soussigné certifie que les renseignements fournis dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.		
Sign	ature du propriétaire ou du requérant — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	
ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ		
Deman	de reçue le :/Date à laquelle tous les documents ont été fournis :/	
FRAIS : demand	200 \$ payés lors du dépôt de la Nº de reçu: No de matricule :	

# Conditions préalables pour accorder une dérogation mineure en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

(RLRQ, chapitre A-19.1, articles 145.1 à 145.8)

et du Règlement numéro 291-2015 sur les dérogations mineures\*

#### Conditions d'admissibilité :

Tous les articles des règlements de zonage et de lotissement peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure exceptés :

- Les éléments concernant la densité d'occupation du territoire.

  Exemple : on ne peut accorder une dérogation mineure concernant le nombre de logements permis dans un bâtiment;
- Les éléments concernant les usages permis dans une zone. Exemple : on ne peut demander une dérogation mineure pour implanter une maison unifamiliale dans un parc industriel.

#### Afin d'être accordée, une dérogation mineure doit satisfaire les critères suivants :

- L'application du règlement doit causer un préjudice sérieux au demandeur (le préjudice pécunier n'est pas recevable).
  - Exemple: l'application d'une marge de recul qui rend un terrain inconstructible;
- Le projet doit respecter l'esprit de la règlementation et du plan d'urbanisme. Exemple : déroger à une marge de reculs pour respecter l'alignement général des maisons sur une même rue;
- La demande ne peut porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins.
   Exemple: on ne pourrait accorder une dérogation mineure pour un bâtiment ne respectant pas la hauteur maximale réglementaire si ce dernier bloque une percée visuelle panoramique aux voisins;
- Si la demande concerne la régularisation de travaux déjà effectués, les travaux doivent avoir été réalisés de bonne foi et avoir fait l'objet d'une demande de permis;
- La dérogation au règlement doit être mineure.

### Si les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas respectées, la demande de dérogation mineure n'est pas recevable.

#### Principales étapes :

- Analyse de la demande par le service de l'urbanisme de la municipalité et recommandation au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 2. Tenue d'un CCU, analyse de la demande en fonction des critères de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*
- 3. Publication de l'avis public (15 jours avant la tenue du conseil, art. 145.6 de la LAU)
- 4. Décision du conseil
- 5. Envoi de la résolution à la MRC de Lotbinière (au besoin, art. 145.7 de la LAU)

Pour plus d'informations, veuillez joindre le 418-596-2362, poste 103 ou écrire à urbanisme@mun-stpatrice.com

\* Ce document n'a pas de valeur légale. Pour prendre connaissance de l'ensemble de la réglementation et des dispositions légales, veuillez-vous référer au(x) règlement(s) et aux lois applicables.